

PRIX DES FORFAITS BRANCHEMENT TAHITI SUD ENERGIE

Type de branchement	Type de forfait	Montant HT	Montant TTC
Branchement aérien	BRANCHEMENT AERIEN MONOPHASE Sans poteau, avec coffret façade	67 216	75 954
	BRANCHEMENT AERIEN MONOPHASE PROVISOIRE Branchement aérien de chantier, sans poteau, avec coffret façade avec dépose	86 314	97 535
	BRANCHEMENT AERIEN TRIPHASE Sans poteau, avec coffret façade	77 018	87 030
	BRANCHEMENT AERIEN TRIPHASE PROVISOIRE Branchement aérien de chantier, sans poteau, avec coffret façade avec dépose	96 446	108 984
	BRANCHEMENT AERIEN Avec poteau et coffret façade	215 458	243 468
	BRANCHEMENT AERIEN TRIPHASE Avec poteau et coffret façade	220 929	249 650
	BRANCHEMENT AERIEN Avec 2 poteaux et coffret façade	325 887	368 252
	BRANCHEMENT AERIEN TRIPHASE Avec 2 poteaux et coffret façade	429 022	484 795
Branchement aéro-souterrain	BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN Ligne < 10 ml, sans poteau et avec coffret sur socle	80 667	91 154
	BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN Ligne < 10 ml, sans poteau et avec coffret encastré	73 293	82 821
	BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN Ligne < 10 ml, avec poteau et avec coffret sur socle	243 398	275 040
	BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN Ligne < 10 ml, avec poteau et avec coffret encastré	236 024	266 707
	BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN Ligne < 10 ml, avec 2 poteaux et avec coffret sur socle	364 994	412 443
	BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN Ligne < 10 ml, avec 2 poteaux et avec coffret encastré	358 175	404 738
	BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN Ligne < 35 ml, sans poteau et avec coffret sur socle	93 850	106 051
	BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN Ligne < 35 ml, sans poteau et avec coffret encastré	86 476	97 718
	BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN Ligne < 35 ml, avec poteau et avec coffret sur socle	256 544	289 895
	BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN Ligne < 35 ml, avec poteau et avec coffret encastré	249 170	281 562
	BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN Ligne < 35 ml, avec 2 poteaux et avec coffret sur socle	378 733	427 968
	BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN Ligne < 35 ml, avec 2 poteaux et avec coffret encastré	371 358	419 635
Branchement souterrain	BRANCHEMENT SOUTERRAIN Ligne < 1 m, coffret sur socle existant	53 891	60 897
	BRANCHEMENT SOUTERRAIN Ligne < 10 m, avec coffret sur socle	72 034	81 398
	BRANCHEMENT SOUTERRAIN Ligne < 35 m, avec coffret sur socle	88 371	99 859
Déplacement de compteur & pose panneau	DEPLACEMENT D'UN COMPTEUR < 5m.	44 125	49 861
	RACCORDEMENT SURPLUS MONOPHASE < 10 kWc	63 027	71 221
	POSE PANNEAU DE COMPTAGE Dans un coffret existant	32 643	36 887
	DEPLACEMENT D'UN POTEAU BRANCHEMENT	107 079	120 999
Changement de tension	PASSAGE TRIPHASE EN MONOPHASE Sans modification du branchement aérien ou souterrain	35 195	39 770
	PASSAGE MONOPHASE EN TRIPHASE Sur branchement souterrain	33 525	37 883
	PASSAGE MONOPHASE EN TRIPHASE Sur branchement aérien	67 303	76 052
TOUT BRANCHEMENT AERIEN AVEC POTEAU ligne > 100 ml : Traité comme une extension de réseau électrique	Sur devis	Sur devis	
FORFAIT ETUDE BRANCHEMENT	5 950	6 724	

Contacts Utiles :

Infos Conseils : **40 86 77 86** - Dépannage : **40 54 32 10**

Par courrier : Tahiti Sud Energie - BP 8021 - 98702 FAAA PUURAI

Par mail : clientele.tse@tse.engie.com - En ligne : www.edt.pf - Facebook : **EDT ENGIE**



TARIFS DE L'ÉNERGIE, DES BRANCHEMENTS ET AUTRES FRAIS LIÉS TAHITI SUD ENERGIE



ÉNERGIE EN BASSE TENSION		
ÉNERGIE*		
Désignation	Tranche	Prix unitaire (XPF / kWh)
Tarif «Petits consommateurs» - usages domestiques (puissance souscrite ≤ 3,3 kVA)	P1 : Tranche 1 : 0 à 210 kWh/mois P2 : Tranche 2 : Au-delà de 210 kWh/mois	18,50 38,50
Tarif «Classique» BT - usages domestiques	P3 : Tranche 1 : 0 à 210 kWh/mois P4 : Tranche 2 : Au-delà de 210 kWh/mois	26,00 41,00
Tarif «Éclairage public»	P5 : Tranche unique	36,00
Tarif «Usages professionnels et autres usages» BT	P6 : Tranche unique	39,00
	P9 : ≤2,2 kVA de puissance souscrite avant le 01/03/17	25,00
Tarif «Compteurs à prépaiement»	P10 : ≤3,3 kVA de puissance souscrite P11 : entre 3,3 kVA et 6,6 kVA de puissance souscrite	31,00 41,00
DONT REDEVANCE		
Transport TEP	Pour l'ensemble des communes de Tahiti	2,75
PRIME D'ABONNEMENT MENSUELLE		
Tarif «Petits consommateurs» - usages domestiques	Prime d'abonnement = 290 XPF x kVA de puissance souscrite	
Tarif «Classique» BT - usages domestiques	Prime d'abonnement = 440 XPF x kVA de puissance souscrite	
Autres Tarifs BT - «Eclairage public», «Usages professionnels et autres usages»	Prime d'abonnement = 440 XPF x kVA de puissance souscrite	
TAXES		
Taxes Municipales	Applicables dans chaque commune	
T.V.A.	0% sur Redevance Transport TEP 5% sur Énergie 5% sur Prime d'Abonnement 5% sur Avance Sur Consommation	
AVANCE SUR CONSOMMATION		
Usages domestiques - Tarif «Petits consommateurs» et Tarif «Classique» BT	ASC = 25 x P x kVA de puissance souscrite	
soit : 963 XPF x kVA de puissance souscrite		
Autres Tarifs BT - «Eclairage public», «Usages professionnels et autres usages»	ASC = 50 x P x kVA de puissance souscrite	
soit : 1 925 XPF x kVA de puissance souscrite	P = 38,5	

Tarifs applicables à compter du 1er septembre 2019

ÉNERGIE EN MOYENNE TENSION		
ÉNERGIE*		
Désignation	Tranche	Prix unitaire (XPF / kWh)
Tous Usages MT Jour (07H00 à 20H59)	P7 : Tranche unique	26,50
Tous Usages MT Nuit (21H00 à 06H59)	P8 : Tranche unique	26,50
DONT REDEVANCE		
Transport TEP	Pour l'ensemble des communes de Tahiti	2,75
PRIME D'ABONNEMENT MENSUELLE		
Prime d'abonnement = 1 950 XPF x kVA de puissance souscrite		1 950
TAXES		
Taxes Municipales	Applicables dans chaque commune	
T.V.A.	0% sur Redevance Transport TEP 5% sur Énergie 5% sur Prime d'Abonnement 5% sur Avance Sur Consommation	
AVANCE SUR CONSOMMATION		
ASC = 100 x P x kVA de puissance souscrite		
soit : 3 850 XPF x kVA de puissance souscrite		P = 38,5

BORDEREAU DES FRAIS LIÉS À LA FOURNITURE D'ÉNERGIE (BASSE TENSION)

PRESTATION	MONTANT TTC (en Fcfp)
Frais de relance pour impayés	435
Frais de coupure pour impayés	6 300
Reconnexion immédiate	2 730
Frais de contrôle comptage	16 903
Frais de fraude	33 900
Frais de fraude avec changement de compteur	90 290

BORDEREAU DES FRAIS LIÉS À LA FOURNITURE D'ÉNERGIE (MOYENNE TENSION)

PRESTATION	MONTANT TTC (en Fcfp)
Frais de relance pour impayés	435
Frais de coupure pour impayés	7 350
Frais de contrôle comptage	16 903
Frais de fraude	33 900
Frais de fraude avec changement de compteur	Sur frais réels selon rapport de remise en conformité

Les frais de relance ci-dessus correspondent à la valeur d'un envoi en recommandé. Cette valeur est actualisée à chaque changement du tarif correspondant par les services postaux.

Les autres frais ci-dessus sont actualisés chaque année au 1er mars suivant la formule ci-dessous :

$$F_N = F_{N-1} * (0,1 + 0,8 \text{ ISC} + 0,1 \text{ PSD})$$

Où :

F_N = Frais de l'année N, après actualisation

F_{N-1} = Frais de l'année N-1

ISC = évolution en pourcentage de l'indice «salaire et charges» publié par l'ISPF, entre le mois de décembre de l'année N-2, et le mois de décembre de l'année N-1

PSD = évolution en pourcentage de l'indice «Produits et Services Divers» publié au Journal Officiel de la Polynésie française, entre le mois de décembre de l'année N-2, et le mois de décembre de l'année N-1